

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Création d'un forage agricole sur la commune de Le Pavillon-Sainte-Julie (10)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EARL des Ecreignes

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

SIMON Eric Gérant

RCS / SIRET

| | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 3 | 5 | 3 | 4 | 0 | 1 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 1 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|

Forme juridique

EARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous-catégorie | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i> |
|--|---|
| 27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols. a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une prof. sup. ou égale à 50 m. | Forage agricole d'une profondeur de 70 m Rubriques d'autres nomenclatures : 1.1.1. 0. (R. 214-1 du code de l'environnement) 1.1.2.0.-2 (R. 214-1 du code de l'environnement) |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'un forage agricole profond (70 m) et de deux autres forages agricoles de moins de 50 m de profondeur

4.2 Objectifs du projet

Les eaux prélevées dans l'ouvrage sont destinées à l'irrigation de parcelles cultivées en pommes de terre (20 ha/an), en carottes (20 ha/an) et en oignons (20 ha/an). Les besoins annuels en eau sont estimés à 150 000 m³ maximum.

Le projet est motivé par la nécessité de diversification culturale, l'intérêt de cultures à forte valeur ajoutée, la moindre dépendance vis-à-vis de la PAC, tout ceci pour le maintien des revenus de l'entreprise.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le forage sera réalisé au rotary (à la boue de forage) en diamètre 455 mm jusqu'à une profondeur de 70 m.

L'ouvrage sera constitué d'un tube en PVC plein de diamètre 315 mm de +0,5 à 25 m de profondeur et d'un tube en PVC crépiné de diamètre 315 mm de 25 à 70 m de profondeur.

Il comportera une cimentation en-tête (sur 10 m de profondeur), ainsi qu'une dalle en béton aménagée autour de la tête du forage pour éviter toute infiltration le long de la colonne. La tête du forage s'élèvera au moins à 0,5 m au-dessus du sol.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les eaux prélevées dans l'ouvrage profond et dans les deux autres ouvrages sont destinées à l'irrigation de parcelles cultivées en pommes de terre (20 ha/an), en carottes (20 ha/an) et en oignons (20 ha/an).

Pour cela, deux pompes immergées seront mises en place dans les 3 forages utilisés en alternance (moteurs thermiques).

Le débit maximal des pompes sera de 70 m³/h. Le débit d'irrigation sera limité à 60 m³/h par enrouleur (pertes de charge dans les matériels d'irrigation).

Les besoins annuels sont estimés à 150 000 m³ maximum, de mai à septembre.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Néant.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur(s) |
|--|------------------------|
| Profondeur de l'ouvrage de prélèvement | 70 m |
| Diamètre(s) de l'ouvrage | 315 mm |
| Débit d'irrigation | 60 m ³ /h |
| Besoins annuels maximaux | 150 000 m ³ |
| Surface totale irriguée | 60 ha/an |

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Le projet est situé sur le territoire de la commune de Le Pavillon-Sainte-Julie (10), à 2,5 km à l'est de la mairie et à une dizaine de mètres au sud de la RD 165.

Les références cadastrales sont les suivantes :

Lieu-dit : Voie de Payns
Section : ZO
Parcelle : n° 4

Coordonnées géographiques¹

Long. 4 8° 2 2' 0 9" 82 Lat. 0 3° 5 4' 5 1" 82

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|--------------------------|-------------------------------------|-------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| En zone de montagne ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|--------------------------|-------------------------------------|--|
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Dans un site inscrit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| D'un site Natura 2000 ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | La plus proche est la ZSC Marais de Villechétif à 14 km de distance. |
| D'un site classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------|---|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Prélèvement dans la nappe de la craie, à raison de 75 000 m ³ /an maxi. |
| | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Le pompage (à raison de 60 m ³ /h) induira un rabattement localisé du toit de la nappe. |
| | Est-il excédentaire en matériaux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Lors des travaux de création du forage, les boues de forage seront réparties régulièrement autour de l'ouvrage, sur la parcelle d'implantation. |
| | Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Milieu naturel | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'ouvrage sera réalisé en zone agricole |
| | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|------------------|--|---|--|---|
| | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Emprise au sol de l'ouvrage très limitée |
| Risques | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Distant de 1,6 km du captage d'alimentation en eau potable le plus proche (captage de Pavillon-Sainte-Julie). |
| | | | | |
| Nuisances | Engendre-t-il des déplacements/des trafics | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Uniquement le déplacement d'un engin de forage sur quelques jours pour la création de l'ouvrage. |
| | Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> | Uniquement lors des travaux de création de l'ouvrage sur quelques jours (engin de forage). Ensuite, les prélèvements seront réalisés à l'aide d'une pompe immergée alimentée par un moteur thermique. Les plus proches habitations (village de Le Pavillon-Sainte-Julie) sont distantes de 600 mètres. |

| | | | | |
|------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Emissions | Engendre-t-il des rejets dans l'air ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Prélèvements à l'aide d'un moteur thermique. Rejets atmosphériques lors des travaux de forage, nécessaires à la création de l'ouvrage. |
| | Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Pendant la réalisation des essais de pompage, toutes les précautions seront prises pour assurer une bonne évacuation des eaux d'exhaure et pour éviter tous risques de pollution du réseau d'eau superficielle. Celles-ci seront épandues sur la parcelle d'implantation de l'ouvrage et le déclarant veillera à ce qu'elles ne ruissellent pas sur les parcelles des tiers. A terme, les eaux prélevées sont destinées à l'irrigation (par aspersion) de parcelles cultivées en pommes de terre, carottes et oignons. |
| | Engendre-t-il des effluents ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Les boues de forage seront réparties régulièrement autour de l'ouvrage, sur la parcelle d'implantation. |

| | | | | |
|---|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le volume d'eau prélevé dans le cadre du projet viendra s'ajouter aux autres prélèvements réalisés dans le même aquifère (nappe de la craie). Toutefois l'incidence cumulée sera très limitée (ressource très importante).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- ouvrage réalisé dans les règles de l'art par une entreprise de forage et conforme à l'arrêté du 11 septembre 2003 ;
- ouvrage réalisé de manière à empêcher l'introduction de toutes matières ou produits susceptibles d'être à l'origine d'une dégradation de la qualité de la ressource (nappe de la craie);
- mise en place d'un compteur volumétrique sur l'ouvrage de prélèvements.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les incidences du projet (création d'un forage) seront détaillées dans le dossier de déclaration de l'ouvrage.

Elles seront très réduites du fait que l'ouvrage sera réalisé et exploité de manière à empêcher l'introduction de toutes matières ou produits susceptibles de polluer la nappe d'eau souterraine, qu'il sera implanté dans une zone sans enjeu environnemental (hors zones d'inventaire officiel, Natura 2000 ou zones humides), à distance du captage AEP le plus proche, dans un secteur sans source de pollution urbaine ou industrielle, ni soumis à des servitudes d'utilité publique, et qu'il est compatible avec le SDAGE Seine-Normandie.

Sur cette base , le projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|---|-------------------------------------|
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. | <input checked="" type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|-------|
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Villeloup

le,

15/06/2021

Signature


